

S.I.V.U. DE L'ECOLE MATERNELLE DU VAL D'HERMONE
(Lullin – Reyvroz – Vailly)

Compte rendu de la réunion du Conseil Syndical du 12 mars 2020
à 19h00 à la mairie de VAILLY

Titulaires :

Présents : STEHLIN Michaël, BRON Michaël, DEGENEVE Alain, LOMBARD Gérald, TRABICHET Yannick, CRAYSTON José.

Suppléants :

Présents : COHEN Jean-Yves, CORNIER Andrée, CHATELAIN Sophie.

Secrétaire de séance : LOMBARD Gérald.

● **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 27 NOVEMBRE 2019 :**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

● **SUBVENTION APE**

La Présidente de l'Association des Parents d'Elèves (APE), présente en séance le projet « FESTI MOUZET » prévu le 05 juillet 2020 pour la deuxième année consécutive.

L'APE espère à travers cette manifestation, qui a bien fonctionné l'année dernière, récolter des fonds pour financer des activités pédagogiques pour les enfants.

Le festival 2020 a pour but de sensibiliser parents et enfants à la culture théâtrale sur le thème « protégeons la planète ». Il est prévu au cours de ce festival 4 spectacles, 2 ateliers créatifs, 1 stand de sensibilisation à la protection de la planète, un espace lecture et des jeux. Le droit d'entrée sera un tarif unique de 5 €.

Pour lui permettre d'organiser au mieux cet évènement, l'APE sollicite une subvention exceptionnelle cette année.

Le conseil syndical, à l'unanimité, décide d'attribuer au titre de l'année 2020, une subvention de 2 000 €.

● **GESTION ADMINISTRATIVE DU SIVU**

La gestion administrative du SIVU est assurée actuellement par un agent de la Communauté de Communes du Haut-Chablais qui va prendre sa retraite au 1^{er} octobre 2020.

Il a été proposé aux secrétaires des Mairies de Lullin et Vailly de reprendre, à compter de cette date, la gestion du SIVU en plus de leur charge de travail en Mairie. Les 2 agents concernés ont décliné la proposition.

Il est envisagé que l'agent de la Communauté de Communes, en charge de ce dossier, continue de le gérer, dans le cadre d'un cumul emploi retraite, par le biais d'un contrat annuel avec le SIVU, sur la base de 4h par semaine, depuis un poste comptable informatique de l'une des communes.

La décision pour le SIVU de recruter en direct un agent comptable pour assurer la gestion du Syndicat, sera prise lors d'une prochaine séance de Conseil Syndical.

● **COMPTE DE GESTION 2019 :**

Le Comité Syndical approuve le compte de gestion 2019, dressé par Mme MOUGENOT, Trésorier principal.

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :**

Le compte administratif 2019 est approuvé comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes arrêtées à la somme de186 817,09 €

Dépenses arrêtées à la somme de.....180 695,35 €

Soit un excédent de 6 121,74 €, porté à un **excédent de 33 015,16 €** en tenant compte de l'excédent antérieur reporté de 26 893,42 €.

Section d'Investissement :

Recettes arrêtées à la somme de645 308,91 €

Dépenses arrêtées à la somme de.....268 963,82€

Soit un excédent de 376 345,09 €, porté à un **excédent de 362 357,83 €** en tenant compte du déficit antérieur reporté de 13 987,26 €.

Après délibération, le Conseil Syndical décide, d'affecter l'excédent de fonctionnement de 33 015,16 €, au financement des charges de fonctionnement, article 002, et l'excédent d'investissement de 362 357,83 € au financement des charges d'investissement, article 001.

- **BUDGET PRIMITIF 2020 :**

Le Comité Syndical approuve le budget primitif 2020, présenté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à229 220,16 €

Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à619 874,83 €

La participation des communes au financement de ce budget s'élève à 143 000 €.

La somme versée par chaque commune est calculée selon les critères définis par la délibération du 31 mars 1992 (25% nombre d'enfants, 25% population INSEE, 25% potentiel fiscal, 25% recettes de fonctionnement).

Pour 2019, les taux et montants pour les trois communes sont les suivants :

LULLIN	36,91 %	52 781 €
--------	---------	----------

REYVROZ	22,17%	31 703 €
---------	--------	----------

VAILLY	40,92 %	58 516 €
--------	---------	----------

Les appels de fonds auprès des communes seront faits en 3 fois au cours de l'année.

- **DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE :**

Une famille de Lullin sollicite une dérogation pour que son enfant soit scolarisé à Allinges ou la maman est enseignante. La demande est acceptée, en précisant qu'elle ne vaut que pour le cycle école maternelle.

- **EFFECTIF GARDERIE PERISCOLAIRE :**

La garderie périscolaire du soir (16h30/18h00), assurée par un seul agent, enregistre une fréquentation croissante, sans doute liée, en partie, à la qualité des activités proposées. Sur la première demi-heure, il y a toujours plus de 15 enfants.

La réglementation ne prévoit pas d'effectif maximal d'encadrant pour les garderies municipales. Par sécurité, il faudrait prévoir sur la première heure de garderie une personne supplémentaire. Les agents seront sollicités pour assurer ce renfort.

- **DIVERS :**

- **Effectifs prochaine rentrée :**

Les inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire sont ouvertes du 02 au 31 mars dans les mairies. L'effectif prévisionnel selon les listes de naissance est de 77 enfants pour la rentrée 2020.

- **Régularisations foncières :**

La régularisation foncière des terrains sur lesquels ont été construit la crèche (gérée par la CCHC) et agrandi l'école (gérée par le SIVU) est en cours, chez le notaire.

En effet ces bâtiments sont chacun en partie sur des terrains appartenant au SIVU et en partie sur des terrains appartenant à la commune de Vailly.

Il est envisagé que le SIVU devienne propriétaire de tous les terrains, pour faciliter les relations entre collectivités en particulier au cas ou dans le futur on soit appelé à intégrer une autre intercommunalité.

La servitude CHEVALLET, doit être déplacée car en théorie elle traverse la crèche.

- **Contrôle installations électriques :**

Le contrôle APAVE des installations électrique pour l'extension n'a pas encore été réalisé, alors que le devis a été validé en 12/2019. La société sera relancée.

- **Fin de mandat :**

En fin de séance et fin de mandat, le Président remercie les élus pour leur assiduité.

Le Président,
Michaël STEHLIN

**SIVU ÉCOLE MATERNELLE
DU VAL D'HERMONNE**

18, route de l'Église
74430 LE BIOT

Prochaine réunion : Le prochain Conseil Syndical prévu le Mercredi 08 avril à 18h à la Mairie de LULLIN, sera reporté à une date ultérieure qui dépendra de l'évolution du contexte sanitaire actuel.